



Institution Jeanne d'Arc

Circulaire de rentrée 2016



Entrée : 306 Rue Marius Cadoz 01170 GEX
Adresse Postale : 273 rue de Genève 01170 GEX

Téléphone : 04 50 28 44 10
Télécopie : 04 50 28 44 11
Courriel : secr.eco@jda-gex.org
Comptabilité : 04 50 28 36 02

Site Internet : www.jda-gex.org

*Merci de lire **ATTENTIVEMENT** ce document
Toutes les informations vous sont données pour l'année scolaire
À GARDER À PORTÉE DE MAIN TOUTE L'ANNÉE
Des dates sont à noter dans vos agendas*

Rentrée scolaire 2016 : jeudi 1er septembre à 8h30

JOURS	MATERNELLE	PRIMAIRE
LUNDI	Entre 8h25 et 8h45- <u>11h45</u>	8h25 – 11h50
MARDI		
JEUDI	<u>13h25</u> – 16h30	13h25 – 16h30
VENDREDI		

L'école ouvre ses portes dès le 1^{er} jour à 8h00.

A partir de 8h45, vous pourrez exceptionnellement ce jour, stationner sur le parking des bus.

La classe de **Petite Section de maternelle** propose une rentrée en 2 temps :

Jeudi 1er septembre : 1^{er} groupe BARTOLI Florian à HOLTKAMP Luna

Vendredi 2 septembre : 2^{ème} groupe de LACOIN Pia
à VIGNON Noémie

Les enfants du 1^{er} groupe resteront à la maison

Lundi 5 septembre : Tous les enfants sont accueillis

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

**La cantine, l'étude surveillée et la garderie fonctionnent dès le 1^{er} jour.
Pour les élèves externes, le portail ouvre à 13h15.**

ACCUEIL DES ÉLÈVES

Tous les jours dès 8h00.

Enfants de maternelle en salle polyvalente.

Enfants du primaire sur cour du primaire.

Nous demandons instamment aux parents de ne pas déposer les jeunes enfants avant 8h00, heure d'arrivée des surveillants.

CHANGEMENTS ET NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

Le prix d'un repas occasionnel passe à **7,20€**

Une carte cantine ou une carte d'autorisation de sortie coûte maintenant **2,00€**.

Utilisation d'Ecole Directe pour la facturation des familles et pour la transmission de certains messages. En cas de problème (soutis de mot de passe, par exemple), merci de contacter Mme Brossier au 04.50.28.36.02 ou par e-mail : comptable@jda-gex.org. 2

EQUIPE EDUCATIVE

Chef d'Établissement : Monsieur Jean-Gilles DANO

Site Jeanne d'arc Gex

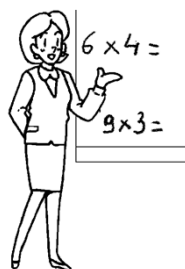
Petite Section	Mme GRANGE	CE2 A	Mme TROKSIAR	CM1 C	Mmes BAR-RHOUT et LIAIGRE
Moyenne Section	Mme BENEZETH	CE2 B	Mmes DALMAS-MENSA et GONZALEZ	CM2 A	M. NICOL
Grande Section	Mme BAUDRON-FOSSE	CM1 A	Mme CHARLIER	CM2 B	Mme WANECQ
CP A	Mme BRUNNEVAL	CM1 B	Mmes DUVIER et JULLIEN	CM2 C	M. DUCRET et Mme NAYET
CP B	M. DAVID				
CE1 A	Mmes MOREL et VIELLIARD				
CE1 B	Mmes JEANMONOD et RUSSO				
Regroupement d'adaptation			à nommer		

ASEM : Mme Mugnier, Mme Barand et Mme Leonardi

Surveillance du repas : Mme Mugnier, Mme Barand, Mme Habib et Mme Leonardi

Site Saint Etienne

Site de VILLARD					
CP C	Mme COLOMBET	CE1 C	Mme REYNAUD		
	Adjointe de direction				
Site de VESENEX					
CE2 D	Mme VEYRAT-PEINEY	CM1 D	Mme MARQUANT	CM2 D	Mme DUBY Adjointe de direction



SORTIES DES ÉLÈVES DE MATERNELLE

Nous prions les parents de bien respecter les horaires scolaires et s'il doit y avoir **attente**, d'éviter les couloirs de maternelle.

RAPPEL: l'accès aux dortoirs est réservé exclusivement aux enfants accompagnés de la maîtresse ou de l'aide maternelle.

Fin des cours : 11h45 Reprise : 13h30

SORTIES DES ÉLÈVES DE PRIMAIRE

Si vous ne souhaitez pas que vos enfants quittent l'établissement dès 16h30, vous devez leur demander de vous attendre sur la cour où ils seront surveillés **jusqu'à 16h45.**

Passé cet horaire, l'élève est envoyé en étude ou garderie, la surveillance est alors facturée.

La desserte rapide n'est pas un lieu de stationnement.

Elle vous permet de prendre en charge vos enfants rapidement avant de repartir **sans que vous ayez à descendre de votre véhicule. Le civisme est de rigueur!**

Les familles qui l'empruntent doivent imposer à leurs enfants de guetter l'arrivée de la voiture depuis la cour.



GARDERIE-ÉTUDE SURVEILLÉE (Voir les «conditions générales» sur le site internet)

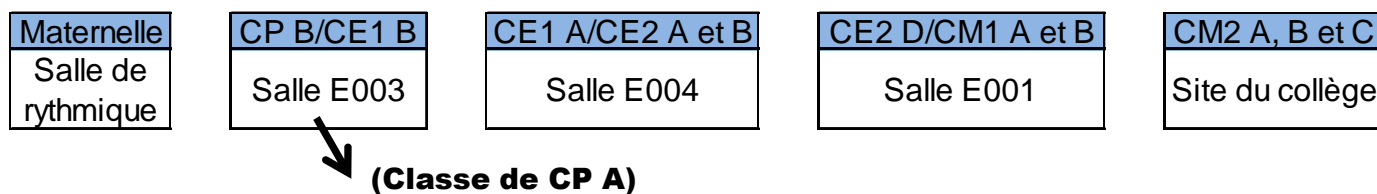
Ce service fonctionne dès le 1^{er} jour.

- Les élèves de l'étude ne peuvent pas sortir **avant 17h30**.
- 18h15 est une heure déjà bien tardive, enfants et personnels ont hâte de rentrer chez eux.
- Aucun retard répété ne sera toléré. Il pourrait entraîner l'annulation de la prise en charge de l'enfant.
- ***En fonction des effectifs constatés au 15 septembre, il n'est pas exclu que nous devions appliquer des quotas de fréquentation en Garderie/Etude.***

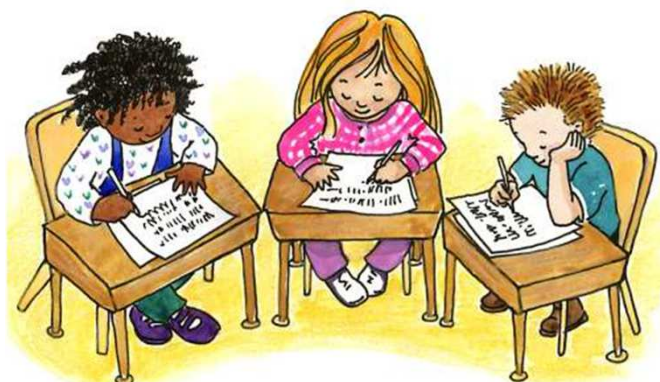
Merci donc de respecter scrupuleusement les horaires : 16h45-18h15

En cas de problème, vous pouvez contacter :

- la surveillante de l'étude/garderie au 04 50 28 44 10



Les salles d'étude sont indiquées.



[SORTIE DE SKI \(Voir les «conditions générales» sur le site internet](#)

ATTENTION

➤ **le changement d'horaires** se fait au **retour des vacances de Noël** jusqu'à la fin des sorties de ski.

☞ **Lundi, sortie à 11h15**

➤ **le changement de jours de cantine** ne s'aligne pas sur cette période (se reporter aux conditions générales p.4 : changement de statuts).

ANNULATION SORTIE SKI

En cas d'annulation anticipée dès le vendredi

- ✦ Fin des cours : 11h45
- ✦ Reprise des cours : 13h25

En cas d'annulation le lundi matin

- ✦ Fin des cours : 11h15
- ✦ Reprise des cours : 13h25



OBJETS TROUVÉS

Plus vite un objet perdu est réclamé, meilleures sont les chances de le retrouver.

Ils sont déposés pendant une quinzaine de jours sur un portant, dans le hall d'entrée de l'école.

KERMESSE

Date fixée au samedi 1^{er} juillet 2017

La participation de la plupart des enfants au spectacle de fin d'année rend leur présence à la fête de l'école indispensable. Aussi une absence dûment motivée devra-t-elle être signalée le plus tôt possible.

ENGLISH PROGRAMME



Notre partenaire : ASC INTERNATIONAL HOUSE www.asc-ih.ch

Responsable : Mme PRALONG **Courriel :** sarah@key-english-school.ch

Tous les mercredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Les cours seront donnés aux enfants du CP au CM2.

➤ **SECTION ANGLOPHONE**

Trois heures de cours d'anglais et l'activités « cross-curricular » par semaine destinées aux enfants de langue maternelle anglaise, et ceux qui parlent anglais couramment en famille, suivant le syllabus du « English National Curriculum » avec les enseignants diplômés de Grande Bretagne.

➤ **DÉCOUVERTE DE L'ANGLAIS**

Deux heures de cours d'anglais langue étrangère pour les élèves non anglophones, avec des enseignants spécialisés et diplômés dans l'enseignement des langues pour jeunes apprenants.

Une heure d'activités en anglais avec des enseignants et animateurs de langue maternelle anglaise : théâtre, bricolage, musique, chant , projets de l'histoire et géographie etc. Le but est de travailler en équipe, en anglais, en toute confiance, afin de réaliser des petits projets ensemble. Pour chaque niveau, les élèves pourront passer, à la fin de l'année scolaire un test le : LONDON TEST OF ENGLISH validant leur niveau de langue.

L'organisation de la matinée:

- Début des cours à 8h30
- Pause surveillée de vingt minutes à 10h30.
- Fin des cours à midi après avoir participé au rangement du matériel.



Le prix de ce programme :

Ce programme n'est pas inclus dans le prix de la scolarité. Le coût sera indiqué sur la facture de la scolarité à Jeanne d'Arc, le mode de règlement sera identique à celui de la scolarité.

Nombre d'enfants	MATIN		A-M	
	3h découverte de l'anglais	3h en section anglophone	2h découverte de l'anglais	3h en section anglophone
1er enfant (inscrit à JDA ou ST ETIENNE)	1 249 €	1 249 €	851 €	1 249 €
2e enfant (inscrit à JDA ou ST ETIENNE)	1 018 €	1 018 €	809 €	1 018 €
3e enfant (inscrit à JDA ou ST ETIENNE)	906 €	906 €	762 €	906 €
1er enfant (non scolarisé JDA)	1 324 €	1 324 €	893 €	1324 €
2e enfant (non scolarisé JDA)	1 092 €	1 092 €	851 €	1 092 €
3e enfant (non scolarisé JDA)	981 €	981 €	804 €	981 €

- Frais pédagogique facturés sur le 1^{er} trimestre : 50€/enfant

Ce tarif est forfaitaire pour l'année. Si un cours est annulé en cas de force majeure, il ne sera pas récupéré.

SECTION INTERNATIONALE FERNEY VOLTAIRE

Les enfants de langue maternelle étrangère ont la possibilité de suivre des cours le mardi après-midi ou le vendredi après-midi au **Lycée International de Ferney-Voltaire**. Pour tous renseignements, veuillez contacter ce lycée. Merci de le signaler à l'enseignant.

VACANCES SCOLAIRES Zone A

	Du (après la classe)	Au matin du
TOUSSAINT	Mardi 18 octobre 2016	Jeudi 3 novembre 2016
NOEL	Vendredi 16 décembre 2017	Mardi 3 janvier 2017
HIVER	Vendredi 17 février 2017	Lundi 6 mars 2017
PRINTEMPS	Vendredi 14 avril 2017	Mardi 2 mai 2017

PAS DE COURS LES JOURS FÉRIÉS

Armistice	Vendredi 11 novembre 2015
Pont de l'Ascension	Jeudi 25 et Vendredi 26 mai 2017
Lundi de Pentecôte	Lundi 5 juin 2017



Attention : le mercredi 7 juin 2017, les élèves auront école toute la journée.

FIN DES COURS

La fin des cours est fixée, selon le calendrier national au vendredi 7 juillet 2017 au soir. Jeudi 6 juillet sera une journée pédagogique des enseignants, le vendredi 7 juillet sera rattrapée le mercredi 7 juin. **La sortie des élèves s'effectuera le mardi 4 juillet au soir.**

COMMUNICATION

Les **numéros de téléphone**, adresses postales et électroniques, en notre possession sont confidentiels et ne seront pas communiqués (sauf pour les demandes de covoiturages).

Les **messages téléphoniques** à transmettre à vos enfants **doivent être exceptionnels et répondre à une réelle urgence**.

Il est très important de nous signaler tout **changement d'adresse postale, électronique et numéro de téléphone**.

Les informations sur la vie quotidienne de l'école sont régulièrement transmises par le biais des « Echos de Jeanne d'Arc » disponibles tout au long de l'année sur le site de l'Institution : Onglet Ecole, Actualité, les Echos.

Nous vous informons que toutes les informations, circulaires, menus cantine sont sur notre site : www.jda-gex.org

ABSENCES

Toute absence doit être signalée le plus tôt possible, idéalement avant 8h30, au secrétariat du primaire, par mail (secr.eco@jda-gex.org) sinon par téléphone **04 50 28 44 10** (**laisser un message sur le répondeur en cas d'absence de la secrétaire**) **et justifiée auprès de l'enseignant au retour de l'enfant en classe, par un mot écrit** (copie au chef d'établissement).

Une absence prévisible exceptionnelle dûment motivée doit être signalée à l'enseignant(e) et au secrétariat par écrit (copie au chef d'établissement).

En cas de désaccord sur le motif de l'absence ou répétition excessive d'absences, la direction se réserve le droit de **remettre en cause la réinscription**. **Les absences sont consignées dans le dossier de l'élève et suivies ATTENTIVEMENT**.

SERVICE D'URGENCE

Le service d'urgence n'est pas un hôpital de jour. Il a pour mission d'assurer :

- les premiers soins en cas d'accident sur les cours de récréation ou en sport,
- les déclarations d'accident. (cf. conditions générales)



Il importe qu'un enfant arrive à l'école en bonne santé. Nous ne pouvons pas soigner les enfants qui nous arrivent malades. **Nous vous contacterons afin de venir le récupérer.**

L'Institution n'est pas habilitée à délivrer des médicaments sauf mise en place d'un protocole PAI sous contrôle du médecin scolaire.

Aucun enfant ne peut être porteur, à l'école, d'un médicament.

CARTES : cantine et autorisation de sortie

- 1) Carte-cantine : chaque élève reçoit en début de chaque année scolaire, une nouvelle carte badge permettant d'accéder au service restauration et au CDI pour l'emprunt des livres.

Elle permet de gérer le passage cantine. La non présentation de cette carte génère une recherche de l'enfant, ralentit le passage cantine ce dont nous n'avons vraiment pas besoin ! Aussi 2 oublis consécutifs auront pour conséquence des avertissements avant sanction. **Voir règlement.**

- 2) Carte d'autorisation de sortie : elle permet à l'élève de sortir seul à la fin des cours du matin (11h45) et du soir 16h20.

→ **En cas de perte, effectuer un règlement de 2,00€ au secrétariat de l'école primaire.** Les nouvelles cartes sont éditées tous les lundis matin au collège.

CANTINE-CHANGEMENT DE STATUT

L'établissement offre aux parents la possibilité de changer le statut de l'enfant (externe ou demi-pensionnaire, changement de jour) **au 2^e et 3^e trimestre.**

Les modifications s'appliqueront cette année le **jeudi 8 décembre 2016 et le jeudi 16 mars 2017** (ce qui signifie que les enfants doivent manger selon votre nouvelle décision dès cette date).

Ces changements doivent impérativement être signalés par courrier une quinzaine de jours avant les dates indiquées. Les lettres arrivées trop tardivement ne seront pas prises en compte.

RÉGIME ALIMENTAIRE/SANTÉ

En raison de la nouvelle réglementation, nous ne pouvons plus prendre la responsabilité des régimes alimentaires (contacter le chef d'établissement).

Dans le cadre très strict des régimes alimentaires, des familles doivent fournir un panier repas **après élaboration d'un PAI** en présence du médecin scolaire.



REPAS SOLIDARITÉ

Deux ou trois fois par an, un repas solidarité est proposé aux élèves de l'Institution. Il s'agit de soutenir financièrement des associations. Avant chaque repas, une circulaire explicative est transmise aux élèves pour information aux familles. Le repas ce jour-là est composé d'un plat unique (spaghettis ou riz). Exception pour les enfants de maternelle et CP : un repas complet leur est servi.

L'un d'entre eux est toujours destiné à **Haïti-école***, les autres sont attribués à diverses associations. Pour l'année précédente, nous avons proposé trois repas solidarité pour les associations suivantes : **Haïti-école**, **Hubert Guoin** et **Enfance Népal**.



**Haïti-école est une association basée à Cessy, avec laquelle nous avons un partenariat privilégié : celle-ci aide à la scolarisation des enfants de ce pays. Elle a été fondée par une ancienne religieuse de l'école.*

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est réservé en priorité aux lycéens et collégiens mais des places sont attribuées aux enfants du primaire.

Veillez vous rapprocher du secrétariat pour récupérer un formulaire.

SPORTS

La pratique du sport fait partie des contenus d'apprentissage (y compris ski, piscine). Pour être recevables, les dispenses devront être explicitement justifiées par un médecin.



ANIMATION PASTORALE



Dispensée dans un esprit de tolérance et d'ouverture, la catéchèse est obligatoire pour toute famille ayant fait le choix de notre école.

Des temps forts rassemblent les enfants : célébrations, pèlerinage à Riantmont, temps de solidarité.

Pèlerinage à la Chapelle de Riantmont (Vesancy), vendredi 23 septembre 2016.

De la Maternelle au CP, il s'agit d'un **éveil religieux**, une invitation à ouvrir son cœur à l'Amour de Dieu. Les tout petits apprennent à écouter, regarder, s'émerveiller et célébrer.

Du CE1 au CM2, les enfants peuvent suivre le même programme que les paroisses à raison d'une heure par semaine. Des parents bénévoles permettent de diviser la classe en petits groupes, plus propices à l'échange et à la réflexion.

Pour cette rentrée 2016, deux parcours sont toujours proposés (la circulaire pastorale est disponible sur le site internet). Le choix s'effectue pour les nouveaux élèves **avant le vendredi 19 août 2016** (retour par mail ou courrier).

Pour la première communion

En début de CM1, les parents seront invités par l'école, et s'ils le souhaitent, à inscrire leurs enfants **dans les paroisses** pour la première communion.

Comme chaque année, nous recherchons pour renforcer l'équipe, des bénévoles qui animent ces rencontres de catéchèse ou de réflexion chrétienne.

N'hésitez pas à offrir vos services en le signalant au secrétariat.

Merci d'avance pour votre éventuelle disponibilité.

"La moisson est abondante et les ouvriers trop peu nombreux !

Priez donc le Maître de la Moisson d'envoyer des ouvriers à sa Moisson".

Liste des prêtres

LISTE DES PRÊTRES DU PAYS DE GEX		
PAROISSES	PRÊTRES - ADRESSES	TÉLÉPHONES
Cessy, Echenevex, Grilly, Sauvigny, Segny, Versonnex,	Père Grégoire de Kermenguy 82 rue Saint Denis - 01170 Cessy paroissedecessy01170@orange.fr e.fr	04.50.28.30.28
Thoiry, St Jean de Gonville, Challex, Collonges, Farges, Péron, Pouigny	Père Pierre-Yves MONNOYEUR 1 Place de l'Eglise - 01710 Thoiry paroissesdeccfpp@orange.fr	04.50.41.20.86
Chevry, Crozet, Saint-Genis- Pouilly, Sergy	Père Alexandre NTUNGASANI 8 rue du Bordeaux - 01630 St Genis Pouilly www.paroissedestgenis.free.fr	04.50.42.12.32
Ferney-Voltaire, Prévessin- Moëns, Ornex,	Père Jean-Philippe BERNARD 1 bis rue de Gex - 01210 Ferney Voltaire preferor@gmail.com	04.50.40.64.41
Gex et Divonne les Bains	Père Tanguy de La Gironière Père auxiliaire : Roger PELLICCIA Place de l'Eglise - 01170 Gex www.paroissedegex.org – www.paroissededivonne.org	04.50.41.55.60

Diacres permanents au service de l'Evêque :

Pierre-Bernard LE BAS (Cessy), Christian MARCOUX (Gex), Pascal MOREL (Gex).